

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONGÉ EXCEPTIONNEL

(À transmettre à l'employeur au service RH)

INFORMATIONS SUR LE SALARIÉ

Nom : _____ Prénom : _____
Poste / Fonction : _____ Service : _____

TYPE DE CONGÉ DEMANDÉ

Conformément au Code du Travail, je sollicite un congé exceptionnel pour l'événement suivant :

- ☐ Mariage ou PACS du salarié (4 jours)
- ☐ Mariage de l'enfant (1 jour)
- ☐ Naissance d'un enfant (3 jours)
- ☐ Adoption (3 jours)
- ☐ Décès d'un enfant (12 à 14 jours selon la situation)
- ☐ Décès du conjoint / partenaire / concubin (3 jours)
- ☐ Décès d'un parent proche (parents, beaux-parents, frère, sœur) (3 jours)
- ☐ Annonce de handicap, cancer ou maladie grave d'un enfant (5 jours)
- ☐ Enfant malade (3 à 5 jours/an – selon situation)
- ☐ Congé proche aidant (jusqu'à 3 mois renouvelables)
- ☐ Convocation officielle (judiciaire, civique...) (durée de la convocation)
- ☐ Autre congé prévu par la convention collective (à préciser) : _____

(Durées légales minimales – hors dispositions conventionnelles plus favorables)

DATES DE CONGÉ

Date(s) demandée(s) : du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____
Nombre total de jours demandés : _____

(Le mode de calcul appliqué dépend des textes en vigueur : jours ouvrables ou jours ouvrés.)

JUSTIFICATIF (OBLIGATOIRE)

- ☐ Justificatif joint à la présente demande
- ☐ Justificatif sera transmis au plus tard le : ____ / ____ / ____ (cas exceptionnel)

Type de justificatif fourni : _____

(Note : L'absence ne sera définitivement validée et rémunérée qu'après réception du justificatif officiel : acte, certificat, etc.)

RÉPONSE DE L'EMPLOYEUR / RH

- ☐ Demande **acceptée**
- ☐ Demande **refusée** (motif obligatoire) : _____

Signature du salarié :
Date : ____ / ____ / ____

Visa employeur/ RH :
Date : ____ / ____ / ____

 **Note RGPD** : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour la gestion des absences. Elles sont conservées pendant la durée légale et sont destinées uniquement au service RH / Direction. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier.